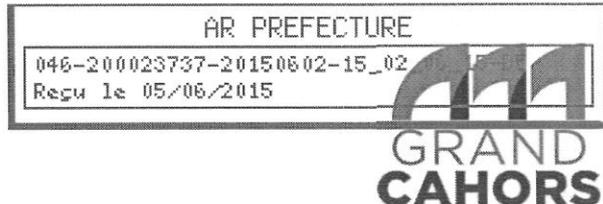


Affiché

Le 11 JUIN 2015



Séance du 2 juin 2015 à 19 heures

Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat – Salle des fêtes*

Etaient présents :

53 titulaires dont 7 possédant une procuration  
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

## • TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORSCAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURSCRAYSSAC  
DOUELLEESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTATLES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINESST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),

M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),

M. TILLOU José (tit),

M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),

Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE

Geneviève (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD

Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. FERNANDEZ Pierre (tit),

M. LAVAUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),

M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-15\_02\_06\_15-DE  
Reçu le 05/06/2015

Service :

Objet : Création et adhésion au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy

2 contres : Mme RIVIERE et M. HUREAUX

A été adopté à LA MAJORITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 2 juin 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Pierre CAPARROY

Service :

**Objet : Création et adhésion au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy**

Mesdames, Messieurs,

Exposé des motifs :

- **La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** adoptée en janvier 2014 a instauré les Pôles d’Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Ceux-ci vont être amenés à remplacer les Pays. Le PETR est constitué au sein d’un périmètre d’un seul tenant et sans enclave, sa création est décidée par délibérations concordantes des EPCI qui le composent.
- Les principes des nouvelles politiques contractuelles de la région, délibérés le 26 juin 2014, fixent :
  - **Comme objectifs** pour les prochaines contractualisations 2015-2020 d'« Agir pour le développement économique et l’emploi à travers l’ensemble de ses politiques publiques, dans le cadre d’une stratégie dynamique de développement durable à une échelle territoriale pertinente » : **la zone d’emploi**, considérant que la zone d’emploi est l’échelle la plus pertinente en termes de territoires réels.
  - **la volonté de signer des Contrats uniques** qui mobiliseront l’ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région avec :
    - la Métropole toulousaine
    - les communautés d’agglo (9 en Midi-Pyrénées)
    - **les PETR, PNR ou COMCOM** lorsqu’ils correspondent au territoire d’une **zone d’emploi**.

Compte-tenu de ces éléments, le Pays de Cahors et du Sud du Lot et le Pays Bourian proposent la mise en place du PETR Grand Quercy à l’échelle de la zone d’emploi de Cahors.

Monsieur le Président donne lecture des statuts du PETR Grand Quercy. Il précise que le PETR prévoit des missions obligatoires constituant le socle commun et des missions à la carte.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider les statuts ci-après annexés et d’adhérer au PETR Grand Quercy sur la base des missions suivantes :

- socle commun
- programme territorialisé : GPECT
- mission à la carte : Solidarité et Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité des membres présents :

de se prononcer favorablement sur la création du PETR Grand Quercy, d'approuver les statuts tels que présentés ci-annexés et d'y adhérer sur la base des missions suivantes :

- socle commun
- programme territorialisé : GPECT
- mission à la carte : Solidarité et Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAUSSOUZE-FAURE